



TASA 10W

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NUMERO / INDICE : FDS.HYDRO4/A

1. IDENTIFICATION : huile pour transmission hydraulique
GRADE : SAE 10W

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS :

Préparation à base d'huiles minérales ou synthétiques hautement raffinées et d'additifs appropriés
Antioxydant, anti usure, détergeant dispersant, antimousse ...

3. IDENTIFICATION DES DANGERS :

Ne devrait pas présenter de dangers graves dans des conditions normales d'utilisation.
Produit inflammable et combustible s'il est chauffé à une température supérieur à 200C
Le brouillard d'huiles peut irriter les yeux et l'appareil respiratoire.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS :

Cas de trouble graves appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence.

Inhalation : En cas d'étourdissements ou de nausées, emmener la personne à l'air frais
Si les symptômes persistent, consulter un médecin ou hospitaliser.

Ingestion : Aucun traitement spécial n'est généralement nécessaire. Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires.

Contact avec la peau : Oter les vêtements souillés ou éclaboussés et laver la peau à l'eau et au savon.
En cas d'atteinte de la peau par un jet haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme. Le blessé doit être transporté en milieu hospitalier même en l'absence de blessure apparente.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Moyens d'extinction appropriés : Mousse et poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable et terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.

Déconseillés : Jet d'eau. L'utilisation d'extincteurs au halon sera évitée pour des raisons liées à l'environnement.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

Protection individuelle : porter des gants, des lunettes, des bottes et des vêtements imperméables aux hydrocarbures.

Précautions pour la protection de l'environnement :

- Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol.
- Protéger les égouts des déversements possibles afin de minimiser les risques de pollution.
- En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement.
- Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.

Méthodes de nettoyage : Absorber le liquide avec du sable ou de la terre. Recueillir et placer dans un récipient approprié, portant une indication claire, pour une élimination conforme aux réglementations.

7. MANUTPULATION ET STOCKAGE :

- **Manipulation :** Manipuler en accord avec les bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
- **Stockage :** Stocker à température ambiante à l'abri de l'humidité et de toute source d'ignition à l'écart des aliments.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE :

Mesures d'ordre technique : Utiliser une ventilation locale par extraction d'air, s'il existe un risque d'inhalation de vapeurs, brouillards ou d'aérosols.

Si les brouillards ne peuvent être contrôlés, un appareil respiratoire muni d'une cartouche pour vapeurs organiques combiné à un préfiltre à particules sera utilisé.

Protection des mains : Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures.

Protection des yeux : En cas d'éventuelles projections, porter des lunettes de protection ou un écran facial

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

Voir fiche technique

10. STABILITE ET REACTIVITE :

Stabilité : Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.

Conditions à éviter : La chaleur (température supérieure au point d'éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique...

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : Il ne devrait pas se former de produit de décomposition dangereux durant un stockage normal.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Par voie orale : L'ingestion de grandes quantités de produit peut entraîner des nausées et des diarrhées.

Exposition aux vapeurs et aérosols : L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols dans des conditions normales de température ne présente pas de risque. Peut-être irritant pour les yeux, le nez et les voies respiratoires à chaud. Peut-être nocif par inhalation en cas d'exposition aux vapeurs, brouillards et fumées résultants de la décomposition thermique du produit.

Contact avec la peau : Le produit n'est pas irritant pour la peau. Toutefois, une exposition prolongée ou fréquente peut éliminer le revêtement lipoacide de l'épiderme et entraîner une dermatite.

Contact avec les yeux : Le produit peut causer de légères irritations

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

Environnement aquatique : Le produit forme une pellicule à la surface de l'eau, provoquant des dommages physiques aux organismes aquatiques et pouvant perturber les transferts d'oxygène.

Environnement terrestre : Pas de données disponibles. Un déversement sur le sol peut entraîner une pollution des eaux souterraines

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION :

Méthodes d'élimination :

- Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
- Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
- Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
- Éliminer conformément aux réglementations locales, régionales et gouvernementales applicables.
- Vider les restes et éliminer comme produit non utilisé.
- Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. CONSIDERATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

N°ONU : Non concerné

Généralités : Non concerné. Route (ADR)/Rail(RID).

Classe : Non dangereux d'après les classifications ADR. Fluvial (ADNR) et Mer (IMO/IMDG).

Classe : Non réglementé Air (OACI/IATA).

Classe : Non réglementé

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION :

Marquage selon les directives CEE :

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne (Réglementations sur les Produits dangereux).

Indications sur les restrictions de travail :

Tableau des maladies professionnelles (Art.R.D461-3) : N°36 –Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse

16. AUTRES INFORMATIONS :

Explications relatives aux phrases R, partie 2 :

- R-41 Risque de lésions oculaires graves.
- R-43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Restrictions d'emploi : Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications que celles mentionnées.